



# Rapport Annuel

RMM Convertibles

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	12
2.4 Catégories de parts.....	12
3. Compte-rendu d'activité.....	13
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	13
3.2 Commentaire de gestion.....	13
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	16
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	16
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	16
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	17
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	17
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	18
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	19
4.5 Risque global.....	19
4.6 Informations sur les risques financiers.....	19
5. Informations réglementaires.....	20
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	20
5.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.2.1 Politique de vote.....	20
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.3 Politique de rémunération.....	21
5.4 Frais d'intermédiation.....	22
5.5 Données SFDR.....	23
6. Annexes.....	24

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

Rothschild Martin Maurel

### **Commissaires aux comptes**

Cabinet FOUCAULT

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Signataire : Jean-Paul Foucault

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

Il s'agit d'obtenir sur le moyen terme à travers une gestion de type discrétionnaire un rendement sur la partie obligataire des titres convertibles tout en conservant la possibilité de bénéficier partiellement de la performance des marchés actions.

#### Indicateur de référence

Le FCP n'a pas un indicateur de référence à proprement parler. Néanmoins, la performance du FCP pourra, à titre purement indicatif, être comparée à l'indice Refinitiv European Eur only Currency (EUR), calculé coupons réinvestis (UCBEOE Index). Cet indice est calculé par Refinitiv. Il représente le marché des obligations convertibles ou échangeables européennes émises en euro, tous secteurs d'activités confondus, dont la sélection repose sur le respect de critères de liquidité minimum. Cet indice est disponible à l'adresse suivante : [et via Bloomberg \(ticker Bloomberg UCBEOE Index\).https://www.refinitiv.com](https://www.refinitiv.com)

Cet indicateur ne constitue qu'une référence et la gestion ne privilégie pas forcément un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil de l'indice reste un élément de comparaison à posteriori.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Refinitiv, administrateur de l'indice Refinitiv European Eur only Currency (EUR) (UCBEOE Index), n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

### 2.2 Stratégie d'investissement

#### 1. Description des stratégies utilisées :

#### L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

L'OPCVM est spécialisé dans la gestion des obligations convertibles, qui sont des instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille RMM Convertibles est investi jusqu'à 100% en produits de taux, dont jusqu'à 100% en Obligations Convertibles cotées sur le marché d'un des pays de la Zone Euro.

L'allocation globale est la suivante :

- Jusqu'à 100% de l'actif du FCP sur un ou plusieurs marchés des produits émis par des entreprises industrielles, commerciales ou financières et de toute qualité de signature.
- Entre 0 et 10% en actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation de la Zone Euro.
- Entre 0 et 10% de parts ou actions d'OPCVM de droit européen conformes à la directive 2009/65/CE ou de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM du groupe Rothschild & Co).

Le FCP peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré français et étrangers (marché des futures et options) afin de couvrir ou exposer le portefeuille pour réaliser l'objectif de gestion.

Le gérant interviendra sur les risques actions et de taux.

Il n'y a pas de recherche de surexposition : l'exposition totale ne dépassera pas 100% de l'actif.

Le FCP peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

La sensibilité du portefeuille est comprise dans une fourchette de 0 et 4.

Le fonds pourra être investi dans des titres et Obligations émis par les émetteurs dont le siège social se situe hors de la zone euro à hauteur maximum de 20%.

Pas d'existence de risque de change.

- Critères de sélection des titres :

Les trois sources de valeur ajoutée du fonds sont la composante action, la composante taux et la composante volatilité implicite. Le gérant combine les approches Top-Down et Bottom-Up afin de décider de l'importance relative de chaque source de valeur ajoutée.

1. Pour la composante action

- Le processus de gestion de l'OPCVM combine approches Top-Down et Bottom-up permettant de définir des thèmes d'investissement et une liste de valeurs.
- La sélection de valeurs repose sur une approche quantitative permettant de classer les sociétés en fonction de leur niveau d'attractivité. En fonction de ce classement, une analyse qualitative approfondie est menée pour valider les résultats quantitatifs : notamment l'analyse de l'environnement concurrentiel, barrières à l'entrée, parts de marché, management.

2. Pour la composante taux, les quatre sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion :

- **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
  - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
  - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:□
    - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
      - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
      - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,

- en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
  - o Une analyse qualitative basée sur :
    - la pérennité du secteur,
    - sur l'étude du jeu concurrentiel,
    - la compréhension du bilan,
    - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
    - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
    - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
  - **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
  - **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à prendre des positions optionnelles sur le marché des taux, actions, indices et devises.
- 1.
  3. Pour la composante volatilité implicite :  
 Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up pour s'exposer plus ou moins au risque de volatilité implicite. Si la volatilité implicite est jugée basse, l'OPCVM sera plus exposé à ce risque que si elle est jugée trop haute.  
 La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est une sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de ce FCP. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » ;
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental qui représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : 0-10% de l'actif net  
L'investissement en actions est compris entre 0 et 10% de l'actif de l'OPCVM. Ces actions sont des titres de sociétés de la Zone Euro. Les choix sont effectués parmi les sociétés de grande et moyenne capitalisation composant les principaux indices de référence.
- **Titres de créance et Instruments du marché monétaire et Obligations** : jusqu'à 100% de l'actif net  
Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira dans des produits de taux, des titres de créances négociables, tel que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016) et Euro Commercial Paper ainsi qu'en obligations *callable* et *puttable* dont les « *make whole call* » (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance). Les investissements seront réalisés en titres de la Zone Euro de toute qualité de signature. Le fonds sera investi jusqu'à 100% de son actif en obligations convertibles ou échangeables  
Le fonds peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.
- **Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers** : 0-10% de l'actif net.  
Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :
  - Des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
  - Des parts ou actions de FIA de droit français ;

N.B. : Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

## **3. Utilisation des instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action et de taux à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion. Pour ce faire, il couvre son portefeuille et/ou l'expose sur des secteurs d'activité, des indices, des marchés de taux, des actions. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur taux, actions ou indices.

Il n'y a pas de recherche de surexposition : l'exposition totale ne dépassera pas 100% de l'actif.

L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 4.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Le FCP n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swaps).

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

Les titres intégrant des dérivés sont utilisés (Bons de souscriptions, warrants, BMTN et EMTN indexées ou structurées, autocall, obligations convertibles, obligations callable/puttable dont les « *make whole call* », ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de l'exposition du fonds au marché actions et au marché de taux.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 4.

Il n'y a pas de recherche de surexposition : l'exposition totale ne dépassera pas 100% de l'actif.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable*.

#### **5. Dépôts :** Néant

#### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

#### **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** Néant

#### **Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :**

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des OPC monétaires.

#### **Profil de risque :**

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de perte en capital : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.
3. Risque spécifique lié à l'investissement en Obligations Convertibles : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, du fait de l'utilisation d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.
4. Risque de taux : risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP
5. Risque de crédit : il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la valeur liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.  
**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que :le FCP pourra être exposé de façon indirecte à des titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield ». Ces titres présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.**
6. Risque action : l'OPCVM est investi sur des produits sensibles à leurs sous-jacents actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative peut baisser.
7. Risque lié à la volatilité implicite : Le fonds est exposé à la volatilité implicite des sous-jacents qu'il détient. Si la volatilité implicite baisse, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
8. Risque de contrepartie : le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

9. Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

Risque lié au critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

10. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement son positionnement sur les marchés des obligations convertibles de la zone Euro. .

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 2.4 Catégories de parts

Catégories de Part	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé <sup>1</sup>	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale
C EUR	FR0010003590	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part (VL d'origine d'origine : 100 €)

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
RMM Convertibles C EUR	6,29 %	7,68 %

Note : Les performances de RMM Convertibles sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux. Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

De manière générale, le marché du crédit s'est bien porté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité.

Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une

possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre.

Le marché du Crédit a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

Pour les actions, au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période.

La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificent 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

En Europe, les mouvements de baisse des taux ont favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Les obligations convertibles ont terminé l'année sur une note positive, après avoir gagné 3,5 % en novembre, l'indice de référence CB Refinitiv Europe a progressé de 1,8 % en décembre, en ligne avec les obligations d'entreprises, dans un contexte de resserrement des taux d'intérêt et de dynamisme des marchés d'actions. Sur l'ensemble de l'année, les obligations convertibles européennes ont progressé de 7,3 %, contre 12,7 % pour le Stoxx 600 et 7,8 % pour les obligations d'entreprises à 5 ans.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée dans un contexte de baisse des valorisations. Nous avons commencé l'année 2023 avec une décote moyenne de 1,1% (échantillon d'environ 90 obligations convertibles européennes). Cette décote s'établit en fin d'année à 2,4%, soit une convexité moyenne +20%/-20% de +8%/-4%. De quoi être optimiste sur la performance de la classe d'actifs en 2024.

Il n'y a pas eu de nouvelles émissions en décembre, de sorte que nous avons terminé l'année avec un marché primaire de 12,6 milliards d'EUR. C'est évidemment beaucoup mieux que l'année douloureuse de 2022 (seulement 5,2 milliards d'EUR), mais bien moins que 2020 et 2021 (avec respectivement 25,1 milliards d'EUR et 18,7 milliards d'EUR). Dans le même temps, les rachats/conversions ont atteint environ 12 milliards d'EUR en 2023.

#### Politique de gestion

La sensibilité aux taux a continué à baissé en 2023 sur l'année puisqu'elle est passée de 2.19 à 1.94. La sensibilité du portefeuille aux actions (delta) a débuté à 26.9% (30/12/22), atteint un point haut de 33.4% (mars 2023), un point bas de 22.1% (octobre 2023) pour finir à 30.5%. Le fonds avait un delta supérieur à son indice de référence (+2.7%) en début d'année pour finir à +0.9%. Au sein du portefeuille, le niveau d'investissement en obligations convertibles a baissé légèrement de 98.3% à 97.5%.

Au cours de l'année dans les principaux mouvements, nous avons initié ou renforcé principalement Cellnex, Wendel/Bureau Veritas, AmlericaMovil/KPN, Spie et allégé ou vendu principalement Atos/Worldline, Adidas, Artemis/Kering, JustEat Takeaway et Veolia Environnement.

En 2023, ce sont surtout les secteurs des Bien Industriels, la Consommation Non Cyclique et les Services Financiers qui ont bénéficié au portefeuille. En relatif on retrouve les Biens Industriels, les Services Publics, la Consommation Non Cyclique et l'Automobile dans les principaux contributeurs positifs alors la Technologie, la Consommation Discrétionnaire et l'Energie ont contribué négativement.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

#### 1er janvier 2023

- Modification de l'indicateur de comparaison a posteriori du FCP : l'indice actuel « Exane Eurozone Convertibles » sera remplacé par l'indice « Refinitiv European Eur only Currency (EUR), calculé coupons réinvestis (UCBEOE Index) » ;
- Modification de l'univers d'investissement du FCP : dans la rubrique du prospectus relative aux critères extra-financiers (ESG) pris en compte dans la méthode de gestion, l'indice actuel « Bloomberg Barclays EMEA Convertibles Europe » représentant l'univers d'investissement ESG du FCP sera remplacé par une sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes.
- Modification de l'univers d'investissement du FCP : dans la rubrique du prospectus relative aux critères extra-financiers (ESG) pris en compte dans la méthode de gestion, l'indice actuel « Bloomberg Barclays EMEA Convertibles Europe » représentant l'univers d'investissement ESG du FCP sera remplacé par une sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes.
- ajout de l'annexe 8 SFDR

#### 1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

#### 4 décembre 2023

Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	9 191 518,11
CELL TE 2.125 08-30	1 100 330,00

WENDEL 2.625 03-26 990 129,13

LAGF SC 3.5 06-28 903 715,33

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	9 997 219,34
ATOS SE ZCP 11-24	1 722 703,03
ADID AG 0.05 09-23	1 382 448,43
SAFRAN 0.875 05-27	1 350 005,57

#### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

#### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Néant.

**4.4.2** *Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers  
– Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5** **Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6** **Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

*(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.*

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP*

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## **5.5 Données SFDR**

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 87,74 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	7,4	7,27
Note E (/10)	7,51	7,24
Note S (/10)	5,2	5,1
Note G (/10)	6,5	6,8
Femmes au conseil d'administration (%)	42%	41%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	127	112
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	55%	61%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	27%	17%
Part verte (%)	5%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 87,74% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 78,88% ont contribué à un objectif environnemental, et 77,91% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 5,92%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

### o Emetteurs privés

- Changement climatique
  - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
  - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
  - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

### o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	4 626,6	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	755,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	19 206,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	5 382,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	24 589,2	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	97,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	16,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	405,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	113,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	518,7	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	820,5	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,6	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	65,6	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,3	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	20,7	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	0,4	%

aux entreprises multinationales	aux entreprises multinationales		
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	7,9	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	43,0	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	30,6	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	3,7	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

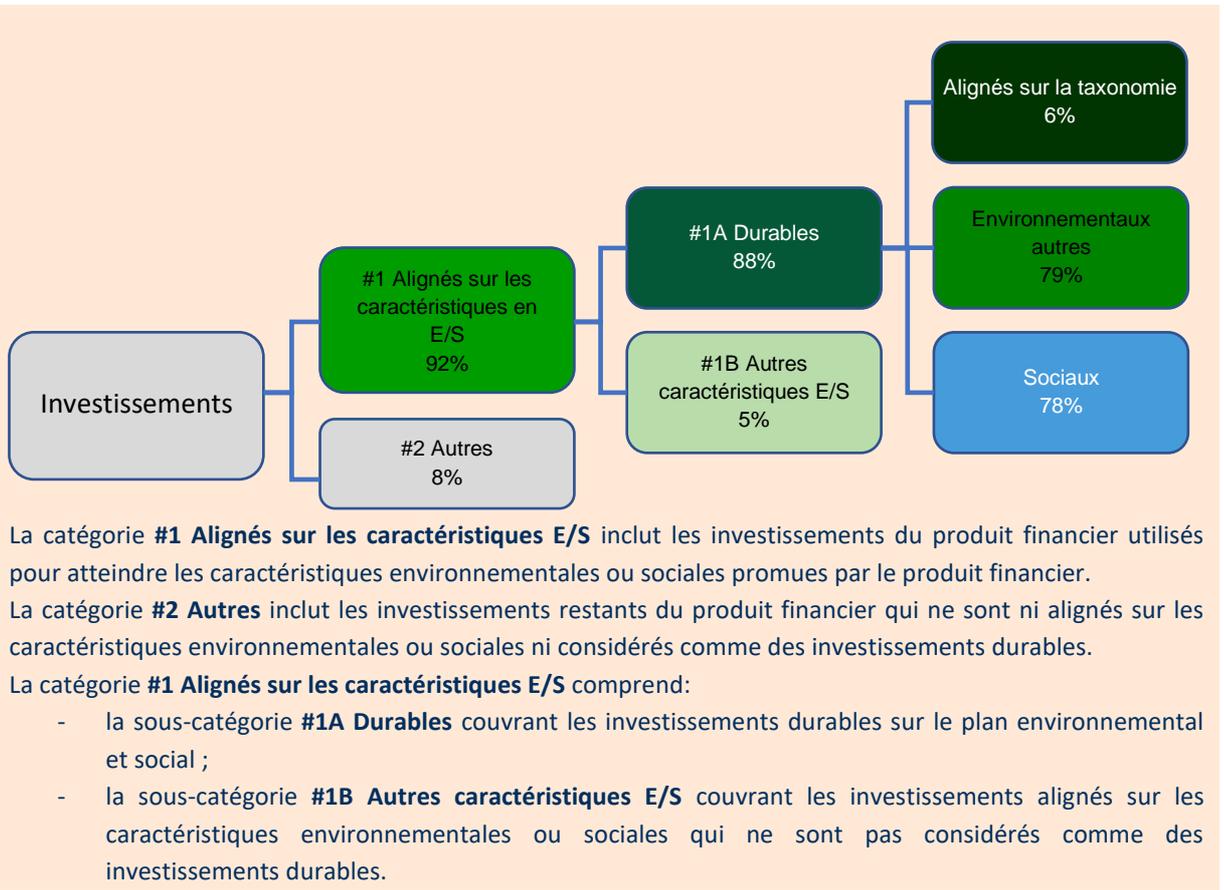
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Cellnex Telecom Sa 0 1/2 07/05/28 CV	Télécommunications	3,74 %	Espagne
Rag-stiftung 0 06/17/26 CV	Chimie	3,65 %	Allemagne
Dhl Group Ag 0.05 06/30/25 CV	Biens & Services Industriels	3,62 %	Allemagne
Schneider Electric Se 0 06/15/26 CV	Biens & Services Industriels	3,31 %	France
Safran Sa 0 7/8 05/15/27 CV	Biens & Services Industriels	3,31 %	France
Prysmian Spa 0 02/02/26 CV	Biens & Services Industriels	3,22 %	Italie
Zalando Se 0 5/8 08/06/27 CV	Distribution	3,16 %	Allemagne
Veolia Environnement Sa 0 01/01/25 CV	Services publics	3,03 %	France
America Movil Bv 0 03/02/24 CV	Télécommunications	2,93 %	Pays-Bas
Amadeus It Group Sa 1 1/2 04/09/25 CV	Technologie	2,88 %	Espagne
Bnp Paribas 0 05/13/25 CV	Banque	2,57 %	France
Deutsche Lufthansa Ag 2 11/17/25 CV	Loisir-Voyage	2,51 %	Allemagne
Leg Immobilien Se 0 7/8 09/01/25 CV	Immobilier	2,46 %	Allemagne
Edenred Se 0 06/14/28 CV	Biens & Services Industriels	2,44 %	France
Tag Immobilien Ag 0 5/8 08/27/26 CV	Immobilier	2,40 %	Allemagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Biens & Services Industriels	29,02 %
Télécommunications	9,59 %
Distribution	9,17 %
Loisir-Voyage	8,24 %
Immobilier	6,28 %
Chimie	5,83 %
Biens personnels & ménagers	5,23 %
Technologie	4,76 %
Services publics	4,73 %
Alimentation	4,27 %
Santé	3,84 %
Banque	2,57 %
Automobile	2,50 %
Construction	1,43 %
Liquidités & Autres	1,42 %
Energie	0,63 %
Produits de base	0,58 %



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

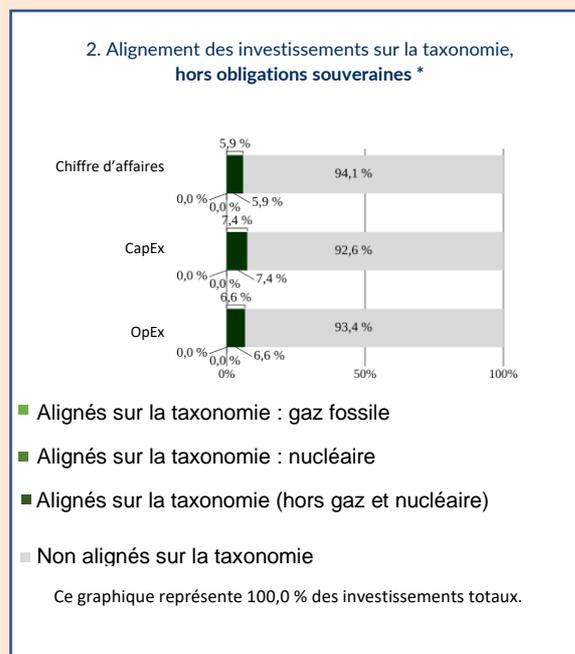
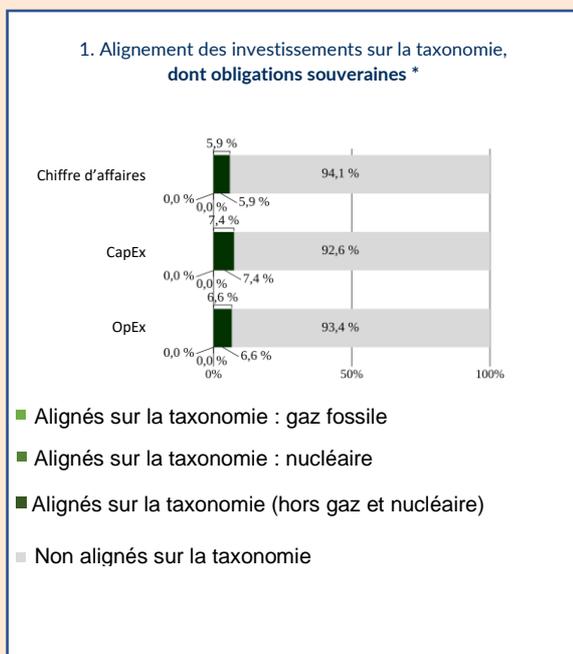
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,22% et de 2,36% dans des activités habilitantes.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 5,92%.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 78,88% de l'actif net.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 77,91% de l'actif net.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

 Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



# RMM Convertibles C EUR

FCP Obligations Convertibles

 SFDR  
 Article **8**
**PAYS D'ENREGISTREMENT**  **FR**
**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Ce FCP, principalement investi en obligations convertibles de la zone euro, a pour objectif principal d'offrir une gestion équilibrée sur le moyen terme en bénéficiant du rendement de la partie obligataire des titres convertibles, tout en conservant la possibilité de bénéficier partiellement de la performance des marchés actions. Le fonds permet de détenir une classe d'actifs à part entière ayant un profil de rendement/risque attractif.

**ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 5 ANS**

**AU 29/12/2023**

 ISIN  
**FR0010003590**  
 Valeur liquidative  
**146,91 €**  
 Actifs sous gestion  
**51,49 M€**
**PERFORMANCES CUMULÉES (%)**

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	2,37	6,29	6,29	-13,53	-5,58	1,94
Indice	1,69	7,68	7,68	-7,85	5,14	16,37
Ecart Relatif	0,68	-1,39	-1,39	-5,68	-10,72	-14,42

**PERFORMANCES ANNUELLES (%)**

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-18,27	-0,46	3,45	5,55	-5,25
Indice	-14,20	-0,25	6,06	7,57	-5,18
Ecart Relatif	-4,06	-0,21	-2,62	-2,02	-0,07

**PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)**

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-4,74	-1,14	0,19
Indice	-2,69	1,01	1,53
Ecart Relatif	-2,05	-2,15	-1,33

**INDICATEURS DE RISQUE**

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	5,67	7,18	6,81
Volatilité Indice (%)	5,48	7,27	7,02
Ratio de Sharpe*	0,55	-0,79	-0,23
Tracking error (%)	1,37	1,50	1,47
Ratio d'information	-1,18	-1,27	-1,39
Bêta	1,00	0,96	0,95

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

\*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild &amp; Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild &amp; Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



# Analyse du Portefeuille

## PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	%
Cellnex Telecom Sa 0 1/2 07/05/28 CV	3,7
Rag-stiftung 0 06/17/26 CV	3,6
Dhl Group Ag 0.05 06/30/25 CV	3,6
Schneider Electric Se 0 06/15/26 CV	3,3
Safran Sa 0 7/8 05/15/27 CV	3,3
Prysmian Spa 0 02/02/26 CV	3,2
Zalando Se 0 5/8 08/06/27 CV	3,2
Veolia Environnement Sa 0 01/01/25 CV	3,0
America Movil Bv 0 03/02/24 CV	2,9
Amadeus It Group Sa 1 1/2 04/09/25 CV	2,9

## PRINCIPAUX INDICATEURS À LA FIN DU MOIS

	Fonds	Indice
Nombre de sous-jacent	53	72
Delta	30,52%	29,61%
Sensibilité	1,94	1,99
Rendement Actuariel	0,806	1,87
Obligations Convertibles	97,56%	100%

## CONTRIBUTIONS À LA PERFORMANCE BRUTE PAR SECTEUR

Premières	Poids moyen	Contribution (bp)
Biens Industriels	29,5%	82,2
Services Financiers	15,0%	45,2
Consommation Discrétionnaire	8,2%	28,5
Santé	3,7%	26,0
Construction	7,8%	25,3

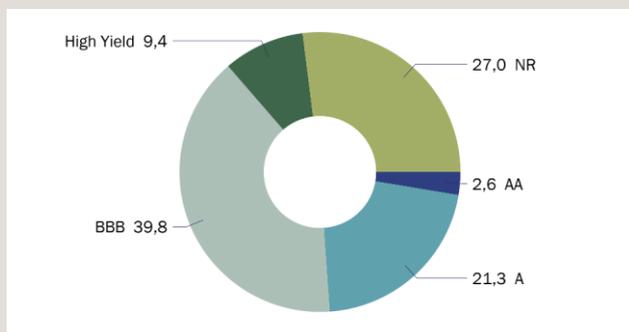
  

Dernières	Poids moyen	Contribution (bp)
Technologie	3,9%	-5,1
Télécommunications	3,0%	-4,9
Services publics	4,6%	1,3
Matières Premières	0,6%	2,3
Chimie	2,2%	3,4

Nombre d'émetteurs

53

## RÉPARTITION PAR NOTATION (%)

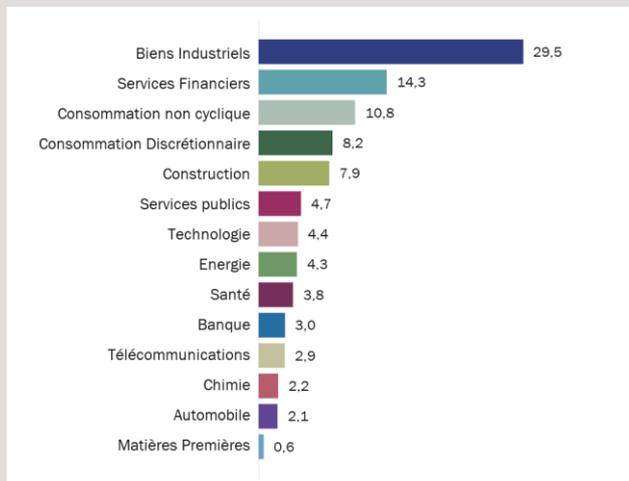


Hors liquidités et fonds

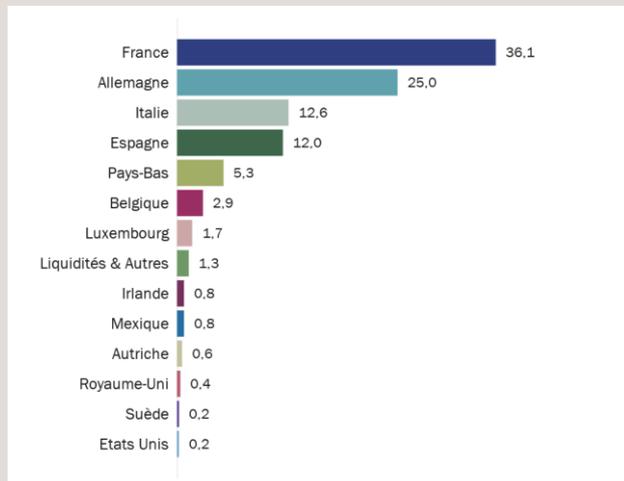
## RÉPARTITION PAR DEVISE (%)



## EXPOSITION NETTE PAR SECTEUR (%)



## EXPOSITION PAR PAYS (%)





# Analyse du Delta du Portefeuille

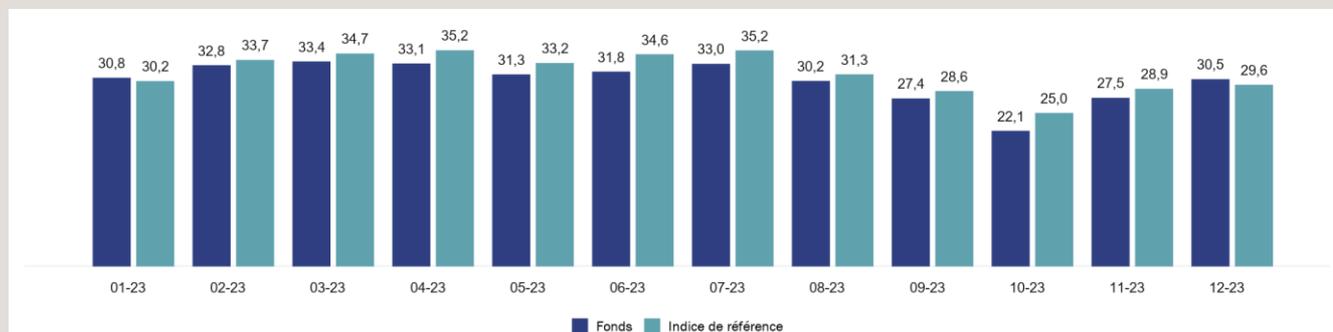
## PRINCIPALES POSITIONS PAR SOUS-JACENT (% DELTA)

Sous-jacent	Delta	Secteur	Pays
Safran sa	3,9%	Biens & Services Industriels	France
Amadeus it group sa	2,2%	Technologie	Espagne
Schneider electric se	2,0%	Biens & Services Industriels	France
Prismian spa	1,9%	Biens & Services Industriels	Italie
Koninklijke kpn nv	1,8%	Télécommunications	Pays-Bas
Veolia environnement sa	1,5%	Services publics	France
Bnp paribas sa	1,4%	Banque	France
Cellnex telecom sa	1,3%	Télécommunications	Espagne
Edenred se	1,3%	Biens & Services Industriels	France
Deutsche lufthansa ag	0,9%	Loisir-Voyage	Allemagne

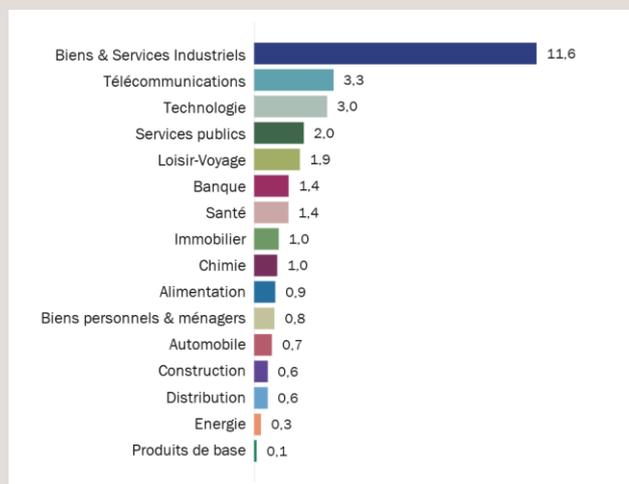
## PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats		Secteur	Ventes		Secteur
Saipem Spa	2 7/8 09/11/29 CV	Energie	Oliver Capital Sarl	0 12/29/23 CV	Biens & Services Industriels
Bechtle Ag	2 12/08/30 CV	Technologie			
Ubisoft Entertainment Sa	2 7/8 12/05/31 CV	Biens personnels & ménagers			
Snam Spa	3 1/4 09/29/28 CV	Services publics			
Wendel Se	2 5/8 03/27/26 CV	Biens & Services Industriels			

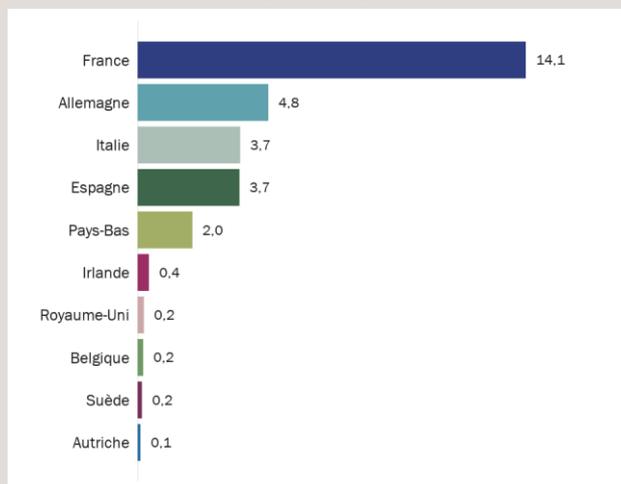
## ÉVOLUTION DU DELTA SUR 1 AN (%)



## RÉPARTITION PAR SECTEUR (% DELTA)



## RÉPARTITION PAR PAYS (% DELTA)





# Caractéristiques

## Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	25/07/2003
Date 1ère VL	01/08/2003
Horizon de placement conseillé	3 ans
Indice de référence	Refinitiv Convertibles Indices EUROPEAN EUR ONLY CURRENCY EUR

## Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Kristell AGAESSE / Michael LONGEARD

## Glossaire

### Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

### Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

## Échelle de risque

A risque plus faible A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :  
Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

## Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,00% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	1%
Commission de surperformance	Néant

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



# Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

## NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	7,4	AA
Univers de gestion	6,92	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	92%
Nombre de titres détenus	62
Nombre de titres notés	57

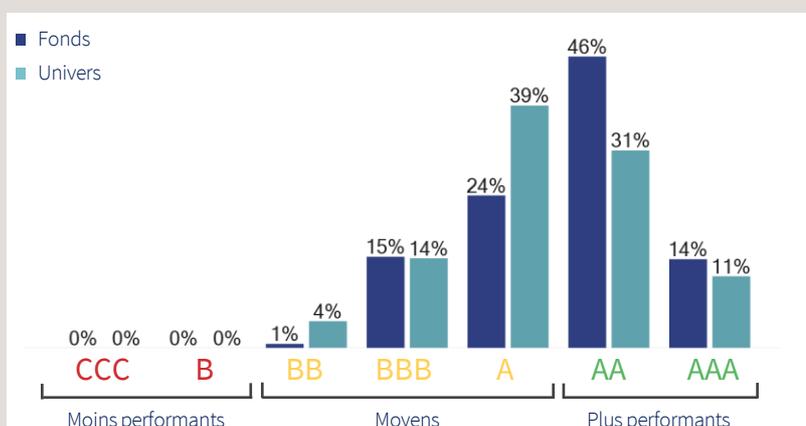
## COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,51	5,22	6,48
Univers de gestion	7,24	4,86	6,18

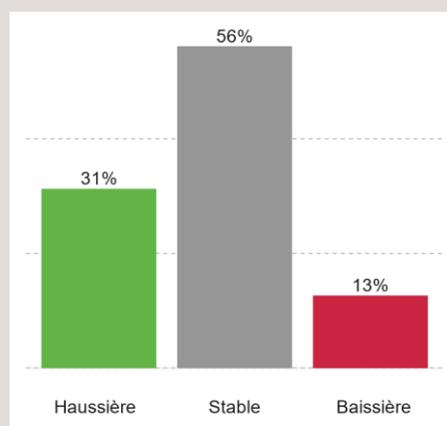
## REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	42%
Univers de gestion	41%

## DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



## ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



## DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	5,4%	14,8%	-	-	-	-	14,8%	70,4%	-
Energie	5,2%	70,2%	-	-	-	-	12,2%	17,6%	-
Financières	17,2%	18,6%	-	-	1,4%	-	21,8%	37,1%	21,1%
Industrie	25,6%	-	-	-	-	5,6%	37,9%	43,6%	12,9%
Matériaux de base	2,8%	-	-	-	-	-	20,9%	-	79,1%
Santé	3,8%	-	-	-	-	87,2%	12,8%	-	-
Services aux collectivités	3,8%	-	-	-	-	-	79,4%	5,2%	15,4%
Services aux consommateurs	24,4%	-	-	-	1,6%	17,5%	9,5%	59,6%	11,8%
Technologie	7,4%	-	-	-	-	19,7%	15,0%	59,1%	6,3%
Télécommunications	2,9%	-	-	-	-	100,0%	-	-	-
OPCVM	1,4%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



# Rapport de gestion | ESG

## INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	127
Univers de gestion	116
<i>Ecart Relatif</i>	<i>11</i>
Taux de couverture	91%
Part verte	5%

## PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux consommateurs	26,9%	66,8	53%
Services aux collectivités	4,2%	26,8	21%
Financières	15,4%	12,3	10%
<b>Top 3</b>	<b>46,5%</b>	<b>105,9</b>	<b>84%</b>

## PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	3,3%	A	5,5	5,2	33,6	24,4	19,3%
INTL CONSOLIDATED AIRLIN	2,3%	BBB	4,7	6,2	21,2	19,7	15,6%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	2,8%	AA	7,5	7,5	23,3	18,4	14,6%
ACCOR SA	2,6%	A	5,9	7,2	2,9	16,6	13,1%
LEG IMMOBILIEN SE	4,0%	AAA	4,3	7,0	0,3	9,8	7,8%
<b>Top 5</b>	<b>14,9%</b>					<b>89,0</b>	<b>70,3%</b>

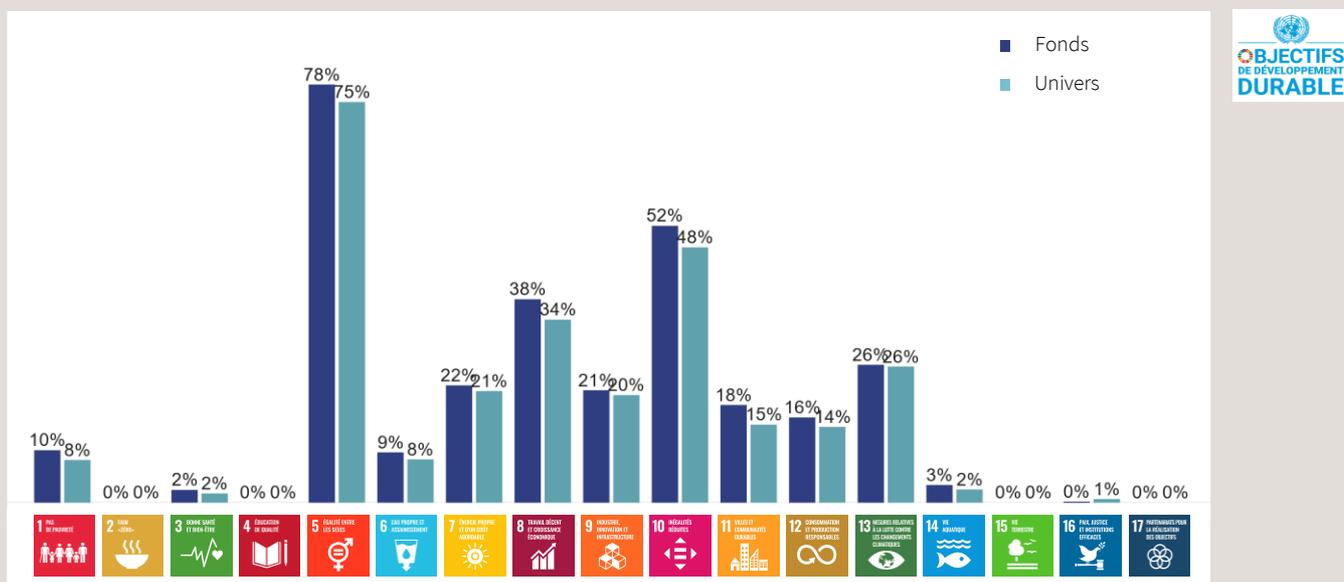
## EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	0%
Fonds	0%

## SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	55%
Committed	27%

## POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





# Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

### Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

### Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

### International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

**JEAN-PAUL FOUCAULT**  
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE  
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS  
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Avec la collaboration de :**

**OLIVIER FOUCAULT**

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIE EN DROIT  
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)  
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : [jpfoucault@foucault.fr](mailto:jpfoucault@foucault.fr)

## **FCP RMM CONVERTIBLES**

**Attestation de la composition de l'actif en date du 29 décembre 2023**

**JEAN-PAUL FOUCAULT**  
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE  
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS  
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Avec la collaboration de :**

**OLIVIER FOUCAULT**

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT  
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)  
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : [jpfoucault@foucault.fr](mailto:jpfoucault@foucault.fr)

**FCP RMM CONVERTIBLES**

**Attestation de la composition de l'actif**

Monsieur le Président de la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement RMM CONVERTIBLES et en application des dispositions réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, de la contrôler avant publication. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le 28 février 2024.

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Paul FOUCAULT

# RMM CONVERTIBLES

**COMPOSITION DE L'ACTIF**  
**29/12/2023**

## INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ORPEA	EUR	33 592 180	567 707,84	1,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	200 000	212 337,15	0,41
DELIVERY HERO SE 2.125% 10-03-29	EUR	500 000	361 394,30	0,70
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	1 200 000	1 294 472,90	2,51
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 900 000	1 861 684,01	3,62
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	900 000	855 063,74	1,66
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	700 000	604 145,20	1,17
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	1 300 000	1 268 805,83	2,46
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	1 000 000	893 967,54	1,74
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	2 000 000	1 877 170,00	3,64
RHEINMETALL AG 1.875% 07-02-28	EUR	100 000	112 335,67	0,22
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	EUR	400 000	460 850,02	0,90
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	1 400 000	1 234 192,26	2,39
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	200 000	197 338,47	0,39
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 900 000	1 627 134,30	3,16
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>12 860 891,39</b>	<b>24,97</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	300 000	296 887,25	0,58
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>296 887,25</b>	<b>0,58</b>
<b>BELGIQUE</b>				
GRUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	400 000	390 058,84	0,75
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	1 200 000	1 126 056,00	2,19
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 516 114,84</b>	<b>2,94</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	1 200 000	1 484 015,51	2,89
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	1 800 000	1 927 991,41	3,74
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	300 000	250 590,49	0,49
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	1 100 000	1 142 799,59	2,22
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	300 000	303 105,05	0,59
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 200 000	1 070 966,04	2,07
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>6 179 468,09</b>	<b>12,00</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	100 000	111 197,00	0,21
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>111 197,00</b>	<b>0,21</b>
<b>FRANCE</b>				

## INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	25 000	1 200 525,00	2,33
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	27 000	479 034,00	0,93
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	300 000	241 888,50	0,47
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	1 100 000	1 323 558,50	2,57
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	10 095	254 060,87	0,49
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	8 000	486 036,00	0,94
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	19 000	1 258 740,50	2,44
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	500 000	647 590,98	1,26
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	9 500	667 873,75	1,30
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	500 000	471 678,59	0,92
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	24 453	974 672,13	1,89
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	100 000	100 286,50	0,19
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	10 400	1 701 934,00	3,31
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	4 000	748 492,00	1,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	8 700	1 704 569,25	3,31
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	7	660 719,50	1,28
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	4 000	754 468,00	1,47
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	700 000	734 819,56	1,43
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	600 000	589 523,79	1,15
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31	EUR	500 000	465 941,50	0,91
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	50 000	1 560 700,00	3,03
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	1 000 000	995 390,41	1,93
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>18 022 503,33</b>	<b>35,00</b>
<b>IRLANDE</b>				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	400 000	409 534,87	0,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>409 534,87</b>	<b>0,80</b>
<b>ITALIE</b>				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	1 400 000	1 156 169,00	2,25
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	1 300 000	1 215 428,25	2,36
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	1 100 000	955 564,50	1,86
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	1 100 000	1 088 637,00	2,11
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	1 500 000	1 659 832,50	3,23
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	300 000	325 873,24	0,63
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	100 000	102 339,14	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>6 503 843,63</b>	<b>12,64</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	900 000	887 194,20	1,73
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>887 194,20</b>	<b>1,73</b>
<b>MEXIQUE</b>				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	400 000	409 292,11	0,79
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>409 292,11</b>	<b>0,79</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	1 500 000	1 506 270,00	2,92
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	1 600 000	1 211 138,57	2,35
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 717 408,57</b>	<b>5,27</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				

## INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	200 000	196 711,00	0,38
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>196 711,00</b>	<b>0,38</b>
<b>SUEDE</b>				
FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28	EUR	100 000	124 624,45	0,25
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>124 624,45</b>	<b>0,25</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>50 235 670,73</b>	<b>97,56</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>50 235 670,73</b>	<b>97,56</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	181	731 895,22	1,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>Dettes</b>			<b>-40 355,89</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-3 913,17</b>	<b>-0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>51 491 004,73</b>	<b>100,00</b>

Parts RMM CONVERTIBLES C EUR	EUR	350 483,9692	146,91
------------------------------	-----	--------------	--------

## **HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

L'OPC ne possède pas à la date de l'arrêté comptable, d'instruments financiers à terme devant figurer dans le tableau Hors-bilan.

**JEAN-PAUL FOUCAULT**  
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE  
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS  
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Avec la collaboration de :**

**OLIVIER FOUCAULT**

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT  
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)  
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : [jpfoucault@foucault.fr](mailto:jpfoucault@foucault.fr)

**FCP RMM CONVERTIBLES**  
**Exercice clos le 29 décembre 2023**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**JEAN-PAUL FOUCAULT**  
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE  
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS  
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Avec la collaboration de :**

**OLIVIER FOUCAULT**

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT  
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)  
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : [jpfoucault@foucault.fr](mailto:jpfoucault@foucault.fr)

**FCP RMM CONVERTIBLES**  
**Exercice clos le 29 décembre 2023**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux porteurs de parts,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RMM CONVERTIBLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **I - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

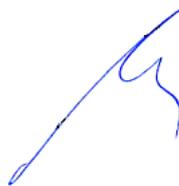
Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 mars 2024.

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Paul FOUCAULT

# **RMM CONVERTIBLES**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>51 535 273,79</b>	<b>57 416 272,90</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>567 707,84</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	567 707,84	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>50 235 670,73</b>	<b>56 157 272,38</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	50 235 670,73	56 157 272,38
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>731 895,22</b>	<b>1 259 000,52</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	731 895,22	1 259 000,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>704 726,37</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	704 726,37
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>2 067,87</b>
Liquidités	0,00	2 067,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>51 535 273,79</b>	<b>58 123 067,14</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	53 633 076,56	58 033 444,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 047 321,55	-588 407,31
Résultat de l'exercice (a,b)	-94 750,28	-320 162,57
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>51 491 004,73</b>	<b>57 124 874,94</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>40 355,89</b>	<b>998 192,20</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	40 355,89	998 192,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 913,17</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	3 913,17	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>51 535 273,79</b>	<b>58 123 067,14</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	423 318,30	312 875,84
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>423 318,30</b>	<b>312 875,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	673,00	2 739,77
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>673,00</b>	<b>2 739,77</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>422 645,30</b>	<b>310 136,07</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	532 493,43	676 328,64
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-109 848,13</b>	<b>-366 192,57</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	15 097,85	46 030,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-94 750,28</b>	<b>-320 162,57</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010003590 - Part RMM CONVERTIBLES C EUR : Taux de frais maximum de 1% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts RMM CONVERTIBLES C EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>57 124 874,94</b>	<b>94 827 843,86</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	214 617,07	4 411 982,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 181 065,58	-26 520 098,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	687 043,57	1 686 522,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 859 595,01	-2 363 291,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-9,49
Frais de transactions	-8 621,51	-13 186,17
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 623 649,38	-14 538 696,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 915 055,76</i>	<i>-10 538 705,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 538 705,14</i>	<i>-3 999 991,45</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-109 848,13	-366 192,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>51 491 004,73</b>	<b>57 124 874,94</b>

(\*) 29/12/2023 Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 euros

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 235 670,73	97,56
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>50 235 670,73</b>	<b>97,56</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	50 235 670,73	97,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 913,17	0,01
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 506 270,00	2,93	828 211,00	1,61	22 335 628,36	43,38	21 444 123,23	41,65	4 121 438,14	8,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 913,17	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	40 316,09
	Autres dettes	39,80
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>40 355,89</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-40 355,89</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 490,7982	214 617,07
Parts rachetées durant l'exercice	-64 298,9699	-9 181 065,58
Solde net des souscriptions/rachats	-62 808,1717	-8 966 448,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	350 483,9692	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	532 493,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			731 895,22
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	731 895,22
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>731 895,22</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-94 750,28	-320 162,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-94 750,28</b>	<b>-320 162,57</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-94 750,28	-320 162,57
<b>Total</b>	<b>-94 750,28</b>	<b>-320 162,57</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 047 321,55	-588 407,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 047 321,55</b>	<b>-588 407,31</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 047 321,55	-588 407,31
<b>Total</b>	<b>-2 047 321,55</b>	<b>-588 407,31</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	97 902 917,44	104 375 294,54	94 827 843,86	57 124 874,94	51 491 004,73
Nombre de titres	596 146,1106	614 373,8352	560 751,1886	413 292,1409	350 483,9692
Valeur liquidative unitaire	164,23	169,89	169,11	138,22	146,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	-0,07	5,21	-1,42	-5,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,04	-1,07	-1,16	-0,77	-0,27

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ORPEA	EUR	33 592 180	567 707,84	1,10
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>567 707,84</b>	<b>1,10</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	200 000	212 337,15	0,41
DELIVERY HERO SE 2.125% 10-03-29	EUR	500 000	361 394,30	0,70
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	1 200 000	1 294 472,90	2,51
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 900 000	1 861 684,01	3,62
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	900 000	855 063,74	1,66
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	700 000	604 145,20	1,17
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	1 300 000	1 268 805,83	2,46
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	1 000 000	893 967,54	1,74
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	2 000 000	1 877 170,00	3,64
RHEINMETALL AG 1.875% 07-02-28	EUR	100 000	112 335,67	0,22
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	EUR	400 000	460 850,02	0,90
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	1 400 000	1 234 192,26	2,39
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	200 000	197 338,47	0,39
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 900 000	1 627 134,30	3,16
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>12 860 891,39</b>	<b>24,97</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	300 000	296 887,25	0,58
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>296 887,25</b>	<b>0,58</b>
<b>BELGIQUE</b>				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	400 000	390 058,84	0,75
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	1 200 000	1 126 056,00	2,19
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 516 114,84</b>	<b>2,94</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	1 200 000	1 484 015,51	2,89
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	1 800 000	1 927 991,41	3,74
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	300 000	250 590,49	0,49
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	1 100 000	1 142 799,59	2,22
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	300 000	303 105,05	0,59
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 200 000	1 070 966,04	2,07
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>6 179 468,09</b>	<b>12,00</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	100 000	111 197,00	0,21
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>111 197,00</b>	<b>0,21</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	25 000	1 200 525,00	2,33
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	27 000	479 034,00	0,93

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	300 000	241 888,50	0,47
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	1 100 000	1 323 558,50	2,57
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	10 095	254 060,87	0,49
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	8 000	486 036,00	0,94
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	19 000	1 258 740,50	2,44
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	500 000	647 590,98	1,26
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	9 500	667 873,75	1,30
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	500 000	471 678,59	0,92
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	24 453	974 672,13	1,89
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	100 000	100 286,50	0,19
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	10 400	1 701 934,00	3,31
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	4 000	748 492,00	1,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	8 700	1 704 569,25	3,31
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	7	660 719,50	1,28
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	4 000	754 468,00	1,47
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	700 000	734 819,56	1,43
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	600 000	589 523,79	1,15
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31	EUR	500 000	465 941,50	0,91
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	50 000	1 560 700,00	3,03
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	1 000 000	995 390,41	1,93
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>18 022 503,33</b>	<b>35,00</b>
<b>IRLANDE</b>				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	400 000	409 534,87	0,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>409 534,87</b>	<b>0,80</b>
<b>ITALIE</b>				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	1 400 000	1 156 169,00	2,25
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	1 300 000	1 215 428,25	2,36
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	1 100 000	955 564,50	1,86
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	1 100 000	1 088 637,00	2,11
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	1 500 000	1 659 832,50	3,23
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	300 000	325 873,24	0,63
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	100 000	102 339,14	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>6 503 843,63</b>	<b>12,64</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	900 000	887 194,20	1,73
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>887 194,20</b>	<b>1,73</b>
<b>MEXIQUE</b>				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	400 000	409 292,11	0,79
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>409 292,11</b>	<b>0,79</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	1 500 000	1 506 270,00	2,92
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	1 600 000	1 211 138,57	2,35
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 717 408,57</b>	<b>5,27</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	200 000	196 711,00	0,38
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>196 711,00</b>	<b>0,38</b>
<b>SUEDE</b>				
FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28	EUR	100 000	124 624,45	0,25

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>124 624,45</b>	<b>0,25</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>50 235 670,73</b>	<b>97,56</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>50 235 670,73</b>	<b>97,56</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	181	731 895,22	1,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>731 895,22</b>	<b>1,43</b>
<b>Dettes</b>			<b>-40 355,89</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-3 913,17</b>	<b>-0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>51 491 004,73</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts RMM CONVERTIBLES C EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>350 483,9692</b>	<b>146,91</b>
-------------------------------------	------------	---------------------	---------------